

Service transaction Agence de Charleville-Mézières

Barème des honoraires

De 1 € à 40 000 € : 10 % *

De 40 001 à 80 000 € : 9 %

De 80 001 € à 150 000 € : 8 %

De 150 001 à 250 000 € : 6.5 %

De 250 001 € à 400 000 € : 6 %

À partir de 400 001 : 5 %

Pourcentage d'honoraire calculé à partir du prix de vente net vendeur.

Les honoraires sont par principe à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

* Rémunération minimum fixée à 2 000 € HT soit 2 400 € TTC.

En cas de délégation de mandat, les honoraires sont fixés par le mandataire à l'origine du mandat conformément à son barème.

Le pourcentage des honoraires est indiqué toutes taxes comprises, incluant la TVA au taux actuellement en vigueur de 20 %.

Barème en vigueur au 1^{er} janvier 2026